

EP1 – Distribution

UP1

Coefficient : 5

Objectifs et contenus de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer les compétences professionnelles du candidat dans le cadre d'une situation professionnelle, réelle ou simulée, consistant à réaliser une distribution d'objets de correspondance (plis, colis, catalogues et tous autres objets, adressés ou non adressés) pouvant être acheminés vers des destinataires ou vers une zone de chalandise.

La situation ne comporte aucun élément exceptionnel. Le candidat doit pouvoir recourir aux matériels et véhicules qu'il a utilisés durant sa formation ou, à défaut, à des matériels et des véhicules dont il est censé connaître le maniement, au regard des exigences du diplôme.

Les compétences évaluées sont celles qui figurent dans les activités 1, 2, 3 et 5 du référentiel de certification à savoir, la réalisation des travaux :

- préparatoires à la distribution ;
- de distribution et/ou de collecte des objets ;
- de retour de distribution,

ainsi que l'utilisation des véhicules et des matériels nécessaires.

Modes d'évaluation

Evaluation par contrôle en cours de formation

La durée de l'épreuve peut être variable, en fonction des contraintes matérielles liées au déroulement de la situation d'évaluation. Elle ne peut excéder 2 heures.

L'épreuve, à caractère pratique, prend appui sur une situation professionnelle de distribution, vécue par le candidat pendant sa formation en milieu professionnel. Elle consiste, pour le professionnel ou le(s) formateur(s) ayant eu en charge la formation du candidat en milieu professionnel, à évaluer en situation réelle de travail, les compétences acquises en matière de distribution (incluant préparation, distribution et/ou collecte et retour) et d'utilisation des véhicules et des matériels nécessaires.

L'évaluation est conduite au moyen d'une grille d'évaluation définie nationalement.

Evaluation par épreuve ponctuelle – Durée : 2 heures

D'une durée de 2 heures, l'épreuve ponctuelle consiste en une simulation d'une situation de travail, comportant plusieurs ateliers intégrant les travaux suivants :

- préparation de la distribution ;
- distribution et/ou collecte d'objets ;
- retour de distribution,

ainsi que l'utilisation des véhicules et des matériels nécessaires.

Le sujet d'examen précise la nature des ateliers et la liste du matériel nécessaire à l'évaluation. Les compétences professionnelles seront évaluées en observant le candidat en situation. Un questionnement complète cette phase d'observation, pendant ou après celle-ci.

Le jury est composé de 2 personnes par atelier : 1 enseignant ou formateur et 1 professionnel. En cas d'absence, le professionnel peut être remplacé par un formateur ou un enseignant du domaine professionnel concerné.

La grille d'évaluation utilisée est la même que celle utilisée pour l'épreuve en contrôle en cours de formation.